



COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 décembre 2009 à 19h00 en Mairie

Publié conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal convoqué le 11/12/2009 suivant les dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Mairie sous la présidence de **M. Jean-Loup METTON**, Maire.

Présents (38): M. Jean-Loup METTON, Mme Alexandra FAVRE, Mme Claude FAVRA, M. Patrice CARRE, Mme Dominique GASTAUD, M. Joël GIRAULT, Mme Muriel GIBERT, Mme Anne BELHEUR, M. Daniel FLAMME, Mme Nicole GIBERT, M. Thierry VIROL, M. Pierre FRANCOIS, M. Jean LAURENT, M. Claude RYSER, Mme Hélène MOLIERES, Mme Marguerite KIM, Mme Marie-France BLANCO, M. Marc FONTENAIST, M. Antoine BOUCHEZ, M. Alain MILLOTTE, Mlle Gabrielle FLEURY, M. Michel FARRUGIA, Mme Odile CABANNA, M. Pascal HUREAU, Mme Carole HIRIGOYEN, Mme Bénédicte CADORET, M. Nicolas CHOJNACKI, Mme Annaïs HAYWARD, Mme Joëlle LASSERRE, Mme Catherine LEVERT, Mme Carmelina DE PABLO, M. Wilfrid VINCENT, Mme Catherine ROBINEAU, M. Claude DROUET, Mme Fatma BOUVET DE LA MAISONNEUVE, M. Christian BIREBENT, M. Joaquim TIMOTEO, M. Paul-André MOULY

Donnant pouvoir (3) :

Mme Andrée BILLARD à Mme Marguerite KIM
M. Jean-Claude MANGIAMELI à M. Nicolas CHOJNACKI
M. Jean-Philippe AILHAUD à Mme Alexandra FAVRE

Absents (2) : Mme Denise PATRICOT, M. Jean-Eric BRANAA

Assistaient également :

Fonctionnaires : M. BIN, M. PRAMOTTON, Mme MICHEL, Mme CLERC, M. CRUCHAUDET, Mlle FURNEMONT, Mme CAPDEQUI PEYRANERE.

Cabinet du Maire : Mme LIOTARD.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Mme HAYWARD** est nommée secrétaire de séance.

Le Maire précise qu'afin d'alléger l'ordre du jour de la séance, une partie des questions est reportée notamment les questions 1 à 4 de l'aménagement urbain et la partie communication.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 25/11/09 : Le compte rendu est adopté à l'unanimité – abstention du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste.

M. MOULY rappelle que concernant les travaux a effectuer sur le terrain de sport de la piscine il avait précisé être ravi d'apprendre que les jeunes ne sont pas la priorité du Maire.

Le Maire rappelle lui avoir répondu qu'il faisait de la démagogie.

M. GIRAULT précise que concernant les travaux restant à terminer sur le chantier de la piscine il s'agit des jeux d'eau et non des jets d'eau.

Mme ROBINEAU estime que le compte rendu est trop synthétique ainsi, son groupe s'abstiendra.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

Administration générale	
DC 2009-9	Défense des intérêts de la Ville - Résiliation d'un bail commercial - 126 avenue Henri Ginoux
DC 2009-252	Action en justice devant le Tribunal administratif de Versailles - Affaire Société Hôtelière California Saint Germain c/ Commune de Montrouge - Prémption d'un bien sis 2 rue Morel
DC 2009-30	Mission de conseil confiée à EVERSHEDES sur la mutation du site Evergreen
Finances	
DC 2009-7	Actualisation de la régie de recettes pour l'encaissement des adhésions auprès de l'espace jeunes Michel Saint Martin de la ville de Montrouge – acceptation du paiement par chèque P@ss92
Marchés publics - contrats de prestations	
DC 2009-244	Avenant n°2 au lot 3 « classe de ski et milieu d'altitude » du marché de classes de découverte n°2007/17 – le nombre de classe passe de 2 à 3 et le lot est porté à 61 470€ HT maximum
DC 2009-192	Attribution du marché de prestations de services d'assurances 'tous risques chantier' et 'dommages ouvrage' au cabinet LSN Assurances
DC 2009-21	Acquisition d'une benne à ordures ménagères – 136 209 € HT
DC 2009-22	Acquisition d'une balayeuse de voirie – 102 356.47€HT
DC 2009-4	Attribution du marché de maîtrise d'œuvre de restructuration et de réhabilitation de la Distillerie au cabinet Architecture Ingénierie pour un montant de 39 767€ TTC
Urbanisme	
DC 2009-10	Décision de signer une convention d'occupation précaire pour deux appartements sis 34 avenue de la République signée avec la société Bouygues bâtiment Ile de France – 1 640€ de loyer + 205 € de charges
Manifestations - Spectacles	

DC 2009-247	Acceptation d'un contrat établi avec Titine Poupoune et Compagnie – jardin d'enfants Boileau – 400€ TTC
DC 2009-13	Acceptation d'un contrat de cession de droit de représentation entre l'association Acidu et la ville de Montrouge pour le spectacle « les soldats jouets » - 2 637,50 € TTC
DC 2009-15	Acceptation d'un contrat entre la société Soirs de fêtes et la ville de Montrouge concernant la réalisation d'un conte pyrotechnique qui aura lieu le samedi 19 décembre 2009 – 4750€ TTC
DC 2009-20	Acceptation d'une convention de partenariat entre la ville de Montrouge et la Maîtrise des Hauts de Seine pour le concert « Solos »
DC 2009-256	Acceptation d'une convention avec la société Seino-Vision pour une prestation de croisière dîner privative – 95 000€ TTC
DC 2009-16	Acceptation d'un contrat 2010 sur spectacle: Philippe Ménard – 1 100€
DC 2009-17	Acceptation d'une convention entre la Ville de Montrouge et le père GUIBARD pour la mise à disposition de l'église Saint Joseph de Montrouge – 500€ TTC
DC 2009-24	Acceptation d'un contrat 2010 sur spectacle : 'Le duo Odile et Georgia' qui se déroulera à la médiathèque – 600€ TTC
DC 2009-23	Acceptation d'une convention pour la conférence « aux racines du reggae » qui se déroulera à la médiathèque – 600€ TTC
DC 2009-14	Acceptation d'un contrat de vente entre la Compagnie ' Flonflon de Rue 'et la ville de Montrouge dans le cadre de la manifestation les squares en fêtes qui aura lieu le dimanche 11 avril 2010 – 330€ TTC
DC 2009-8	Acceptation d'un contrat de cession entre la ville de Montrouge et la société Djaz Music Office – spectacle « soirées du jazz Manouche » à l'espace Colucci – 13 187,50€ TTC
DC 2009-25	Acceptation d'un contrat de spectacle entre la ville de Montrouge et la fanfare de la faculté de médecine du Kremlin Bicêtre – 900€ TTC
DC 2009-12	Acceptation d'un contrat établi avec Magimuzik – spectacle de Noël du jardin d'enfants de la Vanne – 500 € TTC
DC 2009-230	Acceptation d'un contrat sur spectacle : Exposition l'ABÉCÉDAIRE des éditions l'Edune - 4 250€ TTC
DC 2009-6	Acceptation d'un contrat de cession d'un concert entre la ville de Montrouge et l'Association Art et Culture dans la cité, dans le cadre du Téléthon 2009 – concert de musique classique – 1000 € TTC

M. TIMOTEO demande s'il y avait plusieurs candidats pour le marché de maîtrise d'œuvre de la distillerie.

Le Maire répond que le règlement de la commande publique prévoit un choix sur la base de trois devis minimum.

ASSEMBLEE

1 - Installation d'un nouveau conseiller municipal et fixation du tableau

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2009-144

Monsieur PRENE a démissionné de son mandat de conseiller municipal, il est donc nécessaire de procéder à l'installation, dans le siège laissé vacant, du candidat figurant immédiatement après le dernier élu de la liste 'Changeons pour vivre mieux à Montrouge», à savoir Monsieur Christian BIREBENT.

Par ailleurs, est fixé le nouveau tableau du Conseil Municipal.

M. VINCENT prononce ces quelques mots : " Je remercie M. PRENE pour le travail qu'il a accompli au sein du conseil municipal et au sein de notre groupe. Je voudrais saluer sa rigueur politique et morale qui l'a conduit à présenter sa démission dans la mesure où l'évolution de son activité professionnelle ne lui permettait plus d'assurer son mandat avec toute la disponibilité nécessaire. Je voudrais aussi saluer l'arrivée au sein de notre assemblée de Christian

BIREBENT, je le connais depuis de nombreuses années et je sais qu'avec lui nous aurons un élu de la même qualité que Séverin PRENE. Christian BIREBENT a été responsable du parti socialiste à Montrouge pendant de nombreuses années, il suit très régulièrement les affaires municipales et sa connaissance de la ville le rendent immédiatement opérationnel."

2 - Fixation de la composition des commissions municipales

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2009-145

Suite au remplacement de Monsieur PRENE par Monsieur BIREBENT il convient de procéder à la désignation des membres des trois commissions prévues au règlement intérieur de notre assemblée :

1ère Commission : FINANCES - PERSONNEL - ADMINISTRATION

2ème Commission : TRAVAUX - URBANISME - ENVIRONNEMENT

3ème Commission : JEUNESSE - SPORTS – CULTURE – AFFAIRES SOCIALES - SANTE

Monsieur BIREBENT prend la place de M. PRENE dans la 1^{ère} commission

FINANCES

1 - Budget 2009 - décision modificative n°3

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2009-146

Dans notre séance du 25 mars 2009 nous avons procédé au vote du budget primitif de l'exercice 2009. Puis, lors de nos séances du 24 juin 2009, du 30 septembre 2009 et du 25 novembre 2009, nous avons procédé aux votes du budget supplémentaire et des décisions modificatives n°1 et n°2.

Il est aujourd'hui nécessaire, avant de clôturer l'exercice, d'ajuster certaines lignes budgétaires au moyen de transferts ou annulation de crédits non utilisés, et de procéder aux dernières inscriptions supplémentaires.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

En matière de recettes :

- 1 328 285 € sont inscrits au titre du contrat enfance et jeunesse passé avec la CAF pour l'accueil des enfants en crèches et jardins d'enfants (soit 459 298 € au titre de la présente DM, et 868 987 € par virement interne au sein du même chapitre budgétaire, afin de réaffecter sur le compte correspondant la provision inscrite en cours d'année pour cet objet, portée sur une imputation erronée).
- 500 000 € sont retirés sur la taxe additionnelle aux droits de mutation (taxe perçue sur les ventes immobilières et intégrée dans les frais de notaire). Le produit correspondant à cette ligne budgétaire est en effet fluctuant selon les années, car il dépend directement du volume des transactions immobilières réalisées sur le territoire de la Ville. Il est certes encore trop tôt pour connaître le produit final de cette taxe, puisque l'exercice n'est pas encore clos, mais il nous semble prudent, au vu des réalisations constatées à ce jour, de revoir à la baisse nos anticipations dans ce domaine.
- 254 451 € sont retranchés sur nos produits de fiscalité directe. Cette désinscription fait suite à une erreur des services fiscaux lors de l'établissement de nos bases de TP pour 2009, répercutée sur le produit qui nous a été notifié au mois de mars.
- 148 000 € sont ajoutés au titre des droits de voirie (occupation du domaine public dans le cadre de divers chantiers privés).
- 130 000 € sont ajoutés pour divers remboursements sur rémunérations du personnel.
- 100 000 € sont ajoutés au titre des entrées de l'Aquapol.
- 75 869,74 € sont ajoutés également en recettes perçues de taxe sur l'électricité.

- 23 000 € sont déduits sur le produit anticipé des concessions du cimetière, afin de l'ajuster aux réalisations constatées.
- Enfin, 8 526,36 € correspondent à un remboursement de l'état pour la mise en place du service minimum, et 4 486 € à des compensations pour perte de la taxe additionnelle aux droits de mutation.

En matière de dépenses :

- L'Exploitation du Domaine sollicite une enveloppe de 55 000 € afin de couvrir le loyer (12 000 €) et les charges (43 000 €) du local AREVA.
- La DRH sollicite 40 000 € en complément sur l'enveloppe globale des frais de personnel.
- Le Service des Achats sollicite 27 000 € pour l'achat de produits et de divers matériels d'entretien pour les bâtiments et services communaux, ainsi qu'un complément de 5 000 € pour les insertions dans le cadre des marchés de fonctionnement.
- Le Service Communication demande une enveloppe de 18 000 €, destinée à couvrir les frais de l'exposition consacrée à la ZAC Messier.
- Les Services Financiers demandent d'une part une inscription de 83 738 € (50 293 € au titre du dédommagement du préjudice commercial subi par la société Vinci Park suite aux travaux des coques commerciales, 20 400 € de subvention au SMM dans le cadre des tournois nationaux 2008/2009, 7 317 € de subvention à l'association Le Vent du Large, 3 900 € pour les récompenses aux bacheliers, ainsi que 1 828 € en complément pour la taxe de balayage du cimetière), et désinscrivent d'autre part des crédits à hauteur de -178 250 € sur les intérêts de la dette, conséquence de la baisse des taux en cours d'année. Le solde des demandes de la DSF s'élève à -94 512 €.
- Les services techniques, enfin, demandent une inscription globale de 33 800 € (23 500 € pour des interventions urgentes sur véhicules, 8 800 € pour des prestations de manutentionnaires pour le service propreté, et 1 500 € pour l'adhésion de la Ville au syndicat Autolib), entièrement financée par transfert de crédits depuis la section d'investissement.

Au total, les mouvements réels de fonctionnement de la présente DM se traduisent par une hausse des charges de 84 564,00 € et une hausse des produits de 148 729,10 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

En matière de recettes :

- 25 000 € correspondent à une subvention notifiée par l'Etat pour l'aménagement de la rue marcel Sembat.
- 2 050 € correspondent au produit de la vente d'une benne à ordures ménagères vétuste.
- Au total, l'équilibre de cette décision modificative permet de réduire l'emprunt prévisionnel d'équilibre de 106 475,10 €.

En matière de dépenses :

- 8 600 € sont inscrits dans le cadre d'une subvention d'investissement pour l'aménagement du centre de vaccination à Châtillon.
- 5 000 € viennent compléter les crédits inscrits pour les insertions dans le cadre des marchés d'investissement.
- 3 570 € correspondent à des achats de mobilier (remplacement de fauteuils vétustes à la DGS, achat d'un fauteuil ergonomique).
- 970 € sont inscrits pour l'achat de deux VTT pour la police municipale, et 400 € pour une machine à laver destinée à la Maison des Associations.

Par ailleurs, les Services Techniques sollicitent une série de transferts de crédits, afin de réaffecter les reliquats de crédits non utilisés sur des lignes d'investissements en cours, et de financer leurs dépenses de fonctionnement détaillées plus haut (pour 33 800 €). Le solde de ces opérations est égal à zéro, puisqu'il ne s'agit que de réaffectations. Parmi les mouvements en question, citons :

- 373 000 € pour des travaux complémentaires au Centre Municipal de Santé.
- 334 000 € pour l'extension et le réaménagement de l'école élémentaire Renaudel.
- 173 564 € pour la piscine municipale.
- 34 600 € pour l'extension du groupe scolaire Briand.
- 25 500 € pour des travaux d'étanchéité au Ciné Montrouge.
- - 624 264 € sur les confortations de carrières à l'école Buffalo.
- - 198 000 € sur le réaménagement de l'école élémentaire Renaudel.
- - 62 000 € correspondant au reliquat des travaux du Centre Administratif.
- - 59 000 € sur différents reliquats (vitres sérigraphiées de la médiathèque, divers travaux annulés sur les bâtiments).
- - 49 400 € correspondant à des queues de crédits sur diverses acquisitions d'équipements et travaux de voirie.

Au total, les dépenses réelles d'investissement diminuent de 15 260 € et les recettes sont ramenées à – 79 425,10 €, sous l'effet de la désinscription d'emprunt mentionnée plus haut.

L'autofinancement (prélèvement du fonctionnement pour financer l'investissement) est pour sa part en augmentation de 64 165,10 €, grâce à la hausse des produits de fonctionnement.

Je vous remercie d'adopter par chapitre la présente décision modificative.

M. VINCENT souligne les faibles montants de cette décision modificative et le fait que certains postes avaient fait l'objet d'un vote positif de son groupe. Il réaffirme son souhait de voir l'Etat dédommager les collectivités des frais d'équipement des centres de vaccination et de mise à disposition de personnel, s'agissant d'une mission de santé publique. Dans la logique de son opposition au BP2009, son groupe s'abstiendra sur cette décision.

M. DROUET précise qu'ayant voté contre le BP2009 son groupe s'abstiendra sur cette question.

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitre	DEPENSES	Propositions du Maire en €	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL
011	Charges à caractère général	139 628,00	Adopté à l'unanimité Abstention du groupe socialiste, vert et radical et du groupe communiste
012	Charges de personnel	40 000,00	Adopté à l'unanimité Abstention du groupe socialiste, vert et radical et du groupe communiste
65	Autres charges de gestion courante	27 993,00	Adopté à l'unanimité Abstention du groupe socialiste, vert et radical et du groupe communiste
66	Charges financières	- 178 250,00	Adopté à l'unanimité Abstention du groupe socialiste, vert et radical et du groupe communiste
67	Charges exceptionnelles	55 193,00	Adopté à l'unanimité Abstention du groupe socialiste, vert et radical et du groupe communiste
023	Virement à la section d'investissement	64 165,10	Adopté à l'unanimité Abstention du groupe socialiste, vert et radical et du groupe communiste
	DEPENSES DE L'EXERCICE	148 729,10	

RECETTES

Chapitre	RECETTES	Propositions du Maire en €	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	225 000,00	Adopté à l'unanimité Abstention du groupe socialiste, vert et radical et du groupe communiste

73	Impôts et taxes	-678 581,26	Adopté à l'unanimité Abstention du groupe socialiste, vert et radical et du groupe communiste
74	Dotations et participations	472 310,36	Adopté à l'unanimité Abstention du groupe socialiste, vert et radical et du groupe communiste
013	Atténuation de charges	130 000,00	Adopté à l'unanimité Abstention du groupe socialiste, vert et radical et du groupe communiste
	RECETTES DE L'EXERCICE	148 729,10	

**SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES**

Chapitre	DEPENSES	Propositions du Maire en €	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL
20	Immobilisations incorporelles	8 000,00	Adopté à l'unanimité Abstention du groupe socialiste, vert et radical et du groupe communiste
204	Subventions d'équipement versées	8 600,00	Adopté à l'unanimité Abstention du groupe socialiste, vert et radical et du groupe communiste
21	Immobilisations corporelles	- 10 060,00	Adopté à l'unanimité Abstention du groupe socialiste, vert et radical et du groupe communiste
23	Immobilisations en cours	- 313 900,00	Adopté à l'unanimité Abstention du groupe socialiste, vert et radical et du groupe communiste
10915	Réhabilitation du stade Jean Lezer	1 200,00	Adopté à l'unanimité Abstention du groupe socialiste, vert et radical et du groupe communiste
10917	Réhabilitation de la piscine municipale	173 564,00	Adopté à l'unanimité Abstention du groupe socialiste, vert et radical et du groupe communiste
10919	Réhabilitation du Centre Municipal de Santé	373 000,00	Adopté à l'unanimité Abstention du groupe socialiste, vert et radical et du groupe communiste
10926	Extension du groupe scolaire Aristide Briand	34 600,00	Adopté à l'unanimité Abstention du groupe socialiste, vert et radical et du groupe communiste
10938	Extension/réhabilitation groupe scolaire Buffalo	- 624 264,00	Adopté à l'unanimité Abstention du groupe socialiste, vert et radical et du groupe communiste
10945	Extension/réhabilitation groupe scolaire Renaudel	334 000,00	Adopté à l'unanimité Abstention du groupe socialiste, vert et radical et du groupe communiste
	DEPENSES DE L'EXERCICE	- 15 260,00	

RECETTES

Chapitre	RECETTES	Propositions du Maire en €	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL
024	Produit des cessions d'immobilisations	2 050,00	Adopté à l'unanimité Abstention du groupe socialiste, vert et radical et du groupe communiste
13	Subventions d'investissement	25 000,00	Adopté à l'unanimité Abstention du groupe socialiste, vert et radical et du groupe communiste
16	Emprunts et dettes assimilées	- 106 475,10	Adopté à l'unanimité Abstention du groupe socialiste, vert et radical et du groupe communiste
021	Virement de la section de fonctionnement	64 165,10	Adopté à l'unanimité Abstention du groupe socialiste, vert et

			radical et du groupe communiste
	RECETTES DE L'EXERCICE	- 15 260,00	

2 - Subventions de fonctionnement 2009 - attributions complémentaires

Rapporteur : M. CARRE

Délibération n°2009-147 à 2009-149

Après examen des demandes de subventions transmises et compte-tenu de l'intérêt local des projets, je vous propose d'attribuer les subventions suivantes :

- Ville de Châtillon - aménagement du centre de vaccination dans le cadre de la grippe A : 8532,26€;
- Stade Multisports de Montrouge - solde de la subvention dans le cadre du déficit de la section natation, pour la période de juillet 2008 à février 2009 : 47142€;
- Le Vent du large : 7317€

Mme ROBINEAU demande quelles sont les activités menées par l'association "le vent du large". M. CARRE précise que c'est une association qui dépend de l'hôpital psychiatrique Paul Guirault. Elle accueille 50 à 70 malades dont environ un tiers sont des Montrougiens.

Adopté à l'unanimité

3 - Budget primitif 2010

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2009-150

Chaque élu est destinataire du rapport de présentation de Monsieur le Maire qui peut se résumer ainsi :

Après le débat d'orientations budgétaires mené fin novembre, il est temps de procéder au vote du budget 2010. Dans une logique de prévision, le choix a été fait de présenter des comparaisons entre budgets primitifs. Nous suivrons une présentation qui vise à dégager, pas à pas, la capacité d'investissement.

ANALYSE DES MOUVEMENTS DE FONCTIONNEMENT AU BP2010

Le budget s'équilibre à hauteur de 100 210 K€ en dépenses en en recettes contre 102 210 K€ au BP 2009. Cette diminution s'explique par la non reconduction sur 2010 d'un produit exceptionnel – le solde de clôture de la ZAC Messier – et d'une dépense exceptionnelle – le solde du protocole d'accord avec le Conseil Général. Une fois retranché ces opérations le BP2010 est similaire dans ses grandes masses au BP2009, et confirme la hausse des dépenses d'investissement par rapport au BP2008 (94 173K€).

1 – les produits réels de fonctionnement

Le total des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 65 074 K€, ce qui représente un retrait de 1,42% par rapport à 2009, baisse comme nous l'indiquions due à l'absence de la recette de clôture de la ZAC Messier, car les recettes s'avèrent en fait en hausse, en particulier les produits d'exploitation des services et du domaine.

Les produits des services et du domaine :

8473 K€ au BP 2009

8723 K€ au BP 2010

Il s'agit des produits encaissés par la ville lorsque les usagers payent pour le service qu'ils reçoivent. Il a été choisi de ne pas augmenter les tarifs pour 2010, la hausse des recettes provient donc exclusivement de l'extension des services, principalement l'Aquapol, qui connaît

un vif succès. Quelques ouvertures de classes supplémentaires permettent également une hausse des produits. Les autres postes conservent des masses comparables.

La fiscalité :

33213k€ au BP 2009

33770k€ au BP 2010

Ce poste est impacté par la réforme en cours de la taxe professionnelle, elle est supprimée en 2010 et remplacée temporairement par une compensation de l'Etat dite « relais TP » dans l'attente de la réforme de la répartition des ressources fiscales entre les collectivités qui entrera en vigueur en 2011. Il a été choisi d'inscrire un produit identique à celui de 2009.

Pour ce qui est de la Taxe d'Habitation et du Foncier, une hypothèse d'évolution physique des bases d'environ 1,5% a été retenue. La croissance naturelle des bases, ajoutée à la revalorisation budgétaire prévue au projet de loi de finances, permet de prévoir un produit anticipé en hausse de 0,71% par rapport à 2009.

Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été évalué à 2907k€ dont, 1870k€ seront reversés à la communauté de communes au titre du traitement. Les produits de mutation ne sont pas anticipés en hausse mais reconduits afin de tenir compte du ralentissement économique généralisé qui n'épargne pas le secteur immobilier.

Parmi les autres recettes fiscales il convient de noter la taxe de séjour, nouvellement créée, dont le produit attendu s'élève à 250k€.

Les dotations et participations :

20906k€ au BP 2009

21248k€ au BP 2010

Le montant de la dotation globale de fonctionnement s'avère en léger recul de -0,12% par rapport à 2009. En revanche, le produit des compensations fiscales est en hausse, essentiellement celui des compensations pour pertes de bases de TP.

Les autres dotations, versées pour l'essentiel par le Conseil Général et la CAF92 pour le fonctionnement des structures petite enfance et les centres de loisirs, sont inscrites en hausse légère mais conservent un volume comparable à 2009.

Les autres recettes de fonctionnement retrouvent un périmètre comparable à celui de 2008 après le solde de la ZAC Messier perçu de manière exceptionnelle en 2009.

2 – les charges réelles de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 60690k€, elles représentent 3% de moins que les inscriptions totales du BP2009. La principale cause de cette baisse tient à la fin du protocole d'accord avec le CG92 dont la 2^{ème} tranche avait engendré une inscription exceptionnelle en 2009.

Le volume des dépenses sur l'ensemble des autres postes est en augmentation de 0,91%. Cela traduit, malgré la hausse inévitable de certains postes, la volonté de figer au maximum les dépenses de fonctionnement, ainsi que les efforts consentis par les services.

Les charges de personnel :

37348k€ au BP 2009

38004k€ au BP 2010

Cette prévision repose sur une hypothèse de stabilité des effectifs mais intègre la hausse automatique des rémunérations des personnels que le déroulé de carrière fait accéder à des revalorisations salariales.

Les charges à caractère général :

15586k€ au BP 2009

15462k€ au BP 2010

Au vu des fortes tensions régnant sur les recettes d'investissement et des contraintes liées à la réforme de la TP, la nécessité d'un effort particulier de réduction des charges à caractère général, se confirme.

Certaines charges sont en baisse : les locations mobilières et immobilières du fait du rachat des modules des écoles A. Duval et M. Arnoux ; les frais d'affranchissement et de télécommunication ; les frais d'entretien et de maintenance, les frais de communication et de publications, les frais de formation, les fournitures diverses, les frais d'assurance.

En ce qui concerne les hausses : les fluides, en raison de la hausse du prix du gaz, l'alimentation, en raison d'ouvertures de classes, les honoraires, les crédits pour les fêtes et cérémonies.

Les autres charges de gestion courante :

3745k€ au BP 2009

3692k€ au BP 2010

Le total inscrit est en légère baisse en raison du réajustement de certaines provisions effectuées dans le cadre de conventions et de l'absence d'inscription en faveur du SMM pour le déficit de la section de natation.

Les atténuations de recettes :

1808k€ au BP 2009

2033k€ au BP 2010

Ce chapitre comprend pour l'essentiel des reversements de TEOM à la communauté de communes.

Les charges financières :

1446k€ au BP 2009

1325k€ au BP 2010

Les charges financières sont inscrites en recul de 8,5% afin d'intégrer l'effet de la baisse des taux enregistrés en cours d'année mais prévoient aussi d'éventuelles renégociations de contrats.

Les charges exceptionnelles :

208k€ au BP 2009

174k€ au BP 2010

Il s'agit des bourses et prix, de quelques subventions exceptionnelles et de provisions pour les écritures comptables à la demande du trésorier.

CHAINE DE L'EPARGNE

La confrontation des produits courants avec les charges courantes montre une relative amélioration de l'excédent courant. En réintroduisant les mouvements exceptionnels, l'épargne de gestion s'avère également en nette augmentation par rapport au BP2008. Concernant la comparaison avec 2009, déduction faite du solde de la ZAC Messier, le niveau de l'épargne de gestion sur 2009 s'élèverait à 4904k€ à rapprocher des 5709k€ de 2010. L'épargne nette reste positive pour 1582k€.

L'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT

1 – Les mouvements immobiliers

Le solde prévisionnel des mouvements immobiliers s'élève à -2117k€ contre -2595k€ au BP 2009 et -4900k€ au BP 2008.

2 – Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 5060k€ contre 8503k€ en 2009 et 9262k€ en 2008. Elles s'inscrivent en recul du fait de la chute des produits liés au dynamisme économique du secteur bâtiment (PLD, TLE).

3 – Les dépenses d'investissement et le bouclage du financement

Les dépenses d'équipement brut atteignent 21164k€ contre 21025k€ au BP2009. Elles se situent donc à un niveau très similaire à celui du BP2009, lui-même très supérieur à la moyenne des années précédentes et confirment par la même, la volonté de maintenir l'effort d'investissement malgré une conjoncture difficile.

Une fois rapproché les recettes de financement de l'investissement et les dépenses, le niveau d'emprunt nécessaire pour compléter le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 16639k€ contre 14776k€ au BP2009. Cette hausse de l'emprunt est en partie liée à l'érosion en 2010 des recettes d'investissement mais il convient de la relativiser. En effet, Montrouge est encore loin d'avoir atteint un niveau d'endettement préoccupant. Montrouge se situe en effet encore dans la phase ascendante de son cycle d'investissement, période durant laquelle le volume de la dette augmente proportionnellement à la réalisation des équipements programmés.

Parmi les grandes lignes des dépenses d'équipement inscrites on notera :

- administration générale : 439493€
- divers bâtiments : 529300€
- Incendie : 184000€
- Ecoles maternelles : 275000€
- Ecoles primaires : 2115400€
- Centre culturel et des congrès : 11000000€
- Bibliothèque médiathèque : 42250€
- Salles de sports, gymnase : 266800€
- Stades : 210000€
- Centre de Villelouvre : 400000€
- Centre de santé : 29300€
- Crèches : 87000€
- Propreté : 380000€
- Eclairage public : 190000€
- Transport urbain (participation ligne 4) : 1946284€
- Accessibilités : 700000€
- Stationnement : 116000€
- Voirie communales et routes : 589000€
- Espaces verts urbains : 236800€
- Aménagement urbain : 210000€
- Intervention économique : 100000€

Malgré la violente crise financière et économique la ville, contrairement à beaucoup d'autres, parvient à garder le cap de son programme d'investissements. Pareillement, la ville parvient à maintenir le niveau de service apporté à sa population, sans augmentation ni de fiscalité ni de tarifs et sans recourir à un endettement excessif.

En préambule, Mme ROBINEAU demande à ne pas être interrompue dans son intervention par respect pour son droit de parole, pour plus de sérénité dans les débats et au nom de la démocratie. Elle rappelle ensuite que lors du débat d'orientation budgétaire elle avait souligné à la fois la prudence et l'assurance du Maire quant à la suppression de la taxe professionnelle. Elle avait aussi souligné les choix pharaoniques en matière d'investissements et la non réponse aux demandes des Montrougiens en matière de crèche, d'école, de logements sociaux, ou aux conseils de quartiers. Le budget présenté étant la copie conforme des orientations, il ne fait pas changer son appréciation. Elle note que les tarifs, sauf ceux des parkings, ne seront pas augmentés de même que les taxes ménages mais voit là un budget d'austérité car hormis les 11 millions d'euros engagés pour le centre culturel et des congrès, peu d'opérations d'investissement sont prévues. Mme ROBINEAU constate également la stagnation ou la baisse de plusieurs budgets de fonctionnement : enseignement, culture, intervention sociale et santé, famille, service urbain et environnement, action économique. Elle relève que l'aide au secteur

locatif est divisé par deux et a contrario une forte progression pour le parc privé. Les baisses évoquées traduisent des ambitions qu'elle ne partage pas d'où l'opposition de son groupe à ce budget.

Le Maire souligne tout d'abord que la prudence est une qualité et que l'on peut rester optimiste quant à la réforme de la TP. Sur les choix d'équipements, le Maire conteste le qualificatif de pharaonique attribué au centre culturel et des congrès se basant sur le coût au mètre carré de cet équipement. De plus le taux d'équipement de la ville est important face à nos voisins. Concernant les logements, le Maire rappelle que depuis son élection 4000 logements ont été construits, si chaque commune en avait fait autant nous n'aurions pas une crise du logement. Enfin il ne voit pas d'austérité dans ce budget où chaque domaine d'action bénéficie de crédits d'investissement. Ouvrant une parenthèse, le Maire évoque qu'en 1932, le parti communiste critiquait déjà les travaux du théâtre qu'il appelait « le palace Cresp ».

M. VINCENT rappelle qu'Emile Cresp était socialiste mais que son groupe reste opposé à ce projet tel qu'il est aujourd'hui défini.

Le Maire souligne la vision prospective de nos prédécesseurs qui ont construit pour les générations futures et c'est aussi ce qu'il veut faire aujourd'hui.

M. VINCENT est d'accord sur la philosophie mais pas sur le contenu du projet dont il ne saisit pas justement le contenu.

Sur le budget en lui-même, M. VINCENT souligne qu'il est dans la droite ligne des orientations présentées en novembre et qu'ainsi les mêmes remarques s'appliquent. Alors que Montrouge a été inscrite en mai 2009 au plan de relance de l'économie, le budget annonce un recul de 2% par rapport à 2009, l'évolution des dépenses est de 0,3% et celle des recettes est nulle, ainsi le budget ne participe en rien à la relance. Parallèlement les impôts ne baissent pas et le budget ne permettra pas d'assurer de meilleurs services aux Montrougiens. M. VINCENT relève une participation toujours plus importante des usagers des services municipaux se basant sur un total des recettes en augmentation de 1,8% et une participation des usagers en augmentation de 2,95% et inversement il note que la part des impôts et taxes et des dotations augmente moins vite. M. VINCENT évoque l'action négative du gouvernement sur le budget communal puisque les principales dotations baissent de 30000€. Il note également que le recul de l'épargne nette et la baisse des recettes d'investissement amènent à une augmentation de l'emprunt et de la dette par habitant, cette dernière passe de 445€ en 2006 à 857€ en 2010.

Concernant le détail des investissements inscrits, M. VINCENT note avec satisfaction les 700 000€ destinés à l'accessibilité aux handicapés car selon lui, les derniers travaux de réhabilitation comme ceux de la maison des associations n'avaient pas intégré cette nécessité et le principal symbole de la ville, l'hôtel de ville, reste inaccessible. Il souligne également que sur les 21 millions d'investissements 52% sont consacrés au centre culturel et des congrès et seulement 11% aux écoles, or, la croissance démographique nécessiterait la création d'un nouveau groupe scolaire.

Ce budget ne répond pas, selon lui, aux priorités et aux urgences des Montrougiens son groupe votera donc contre.

Concernant les critiques relatives au plan de relance, le Maire précise qu'alors que les recettes diminuent, la ville augmente ses investissements, toutes les villes n'en font pas autant et n'ont pas un taux d'équipement équivalent à Montrouge. Sur la participation accrue des usagers, le Maire rappelle que la participation des usagers ne peut augmenter que du fait de la hausse de la fréquentation puisque les tarifs restent identiques. Concernant les dotations et subventions versées par l'Etat, le Maire rappelle depuis longtemps que les collectivités sont la variable d'ajustement du budget de l'Etat.

Le Maire précise ensuite que si la ville avait atteint un ratio d'endettement aussi faible c'est parce qu'elle s'est désendettée pendant de nombreuses années et ce en vue de se réendetter le moment venu pour faire face aux besoins d'équipements. Sur les critiques relatives à l'accessibilité, le Maire répond que la ville effectue toujours une mise en accessibilité lors des réhabilitations, quant au monte charge de l'hôtel de ville son âge le rend plus fragile et il ne cesse d'être réparé.

Le Maire revient sur les choix d'équipements, rappelant tout d'abord qu'une école est prévue à

l'emplacement du samu social mais que les négociations avec la ville de Paris avancent lentement. Il rappelle ensuite que le centre culturel et des congrès permettra à chacun de trouver le spectacle qu'il attend.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES**

Chapitre	DEPENSES	Propositions du Maire en €	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL
011	Charges à caractère général	15 461 705,00	Adopté à la majorité Vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste
012	Charges de personnel et frais assimilés	38 004 300,00	Adopté à la majorité Vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste
014	Atténuation de produits	2 033 500,00	Adopté à la majorité Vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste
65	Autres charges de gestion courante	3 692 294,00	Adopté à la majorité Vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste
66	Charges financières	1 324 580,94	Adopté à la majorité Vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste
67	Charges exceptionnelles	173 789,00	Adopté à la majorité Vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste
023	Virement à la section d'investissement	1 761 559,72	Adopté à la majorité Vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste
042	Opération d'ordre transfert entre section	2 756 519,00	Adopté à la majorité Vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste
	DEPENSES DE L'EXERCICE	65 208 247,66	

RECETTES

Chapitre	RECETTES	Propositions du Maire en €	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL
70	Produits des services, du domaine	8 722 761,00	Adopté à la majorité Vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste
73	Impôts et taxes	33 770 428,79	Adopté à la majorité Vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste
74	Dotations, subventions, participations	21 247 501,00	Adopté à la majorité Vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste
75	Autres produits de gestion courante	973 244,00	Adopté à la majorité Vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste
76	Produits financiers	30 000,00	Adopté à la majorité Vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste
013	Atténuations de charges	330 000,00	Adopté à la majorité Vote contre du groupe socialiste,

			radical et vert et du groupe communiste
042	Opération d'ordre transfert entre section	134 312,87	Adopté à la majorité Vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste
	RECETTES DE L'EXERCICE	65 208 247,66	

**SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES**

Chapitre	DEPENSES	Propositions du Maire en €	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL
16	Emprunts et dettes assimilées	14 175 050,00	Adopté à la majorité Vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste
20	Immobilisations incorporelles	426 050,00	Adopté à la majorité Vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste
204	Subventions d'équipement versées	2 136 284,00	Adopté à la majorité Vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste
21	Immobilisations corporelles	5 446 524,00	Adopté à la majorité Vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste
23	Immobilisations en cours	3 156 170,00	Adopté à la majorité Vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	Adopté à la majorité Vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste
10909	Maison des associations	1 750,00	Adopté à la majorité Vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste
10915	Réhabilitation stade Jean Lezer	216 000,00	Adopté à la majorité Vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste
10922	Aménagement Centre Culturel et de Congrès	11 000 000,00	Adopté à la majorité Vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste
10926	Extension du groupe scolaire Briand	225 000,00	Adopté à la majorité Vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste
10929	Aménagement place Cresp	150 000,00	Adopté à la majorité Vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste

10937	Accessibilité handicapés	700 000,00	Adopté à la majorité Vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste
10940	Extension/réhabilitation groupe scolaire Renaudel	877 400,00	Adopté à la majorité Vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste
10941	Réhabilitation élémentaire Queneau	500 000,00	Adopté à la majorité Vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste
10942	Réaménagement Centre de Loisirs de Villelouvre	407 000,00	Adopté à la majorité Vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste
040	Opération d'ordre transfert entre section	134 312,87	Adopté à la majorité Vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste
041	Opérations patrimoniales	18 225 789,57	Adopté à la majorité Vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste
	DEPENSES DE L'EXERCICE	57 780 330,44	

RECETTES

Chapitre	RECETTES	Propositions du Maire en €	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 964 000,00	Adopté à la majorité Vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 318 348,00	Adopté à la majorité Vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste
13	Subventions d'investissement	643 311,00	Adopté à la majorité Vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste
16	Emprunts et dettes assimilées	28 012 403,15	Adopté à la majorité Vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste
27	Autres immobilisations financières	98 400,00	Adopté à la majorité Vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste
021	Virement de la section de fonctionnement	1 761 559,72	Adopté à la majorité Vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste
040	Opération d'ordre transfert entre section	2 756 519,00	Adopté à la majorité Vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste

041	Opérations patrimoniales	18 225 789,57	Adopté à la majorité Vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste
	RECETTES DE L'EXERCICE	57 780 330,44	

4 - Subventions de fonctionnement 2010 - attributions

Rapporteur : M. CARRE

Délibération n°2009-151 à 2009-157

En matière d'attribution de subvention, priorité est donnée à la vie associative locale. Les demandes émanant d'associations hors commune ayant une activité analogue à celle exercée par des associations déjà subventionnées par la Ville sont de ce fait écartées, hormis de rares exceptions.

Par ailleurs, l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations reste subordonnée à la production d'un dossier de demande de subvention renouvelé chaque année. Toute association, montrougiennne ou non, qui n'a pas renouvelé cette demande, ou qui n'a pas fourni la preuve de son activité auprès de la Direction des Services Financiers, voit sa subvention automatiquement supprimée l'année suivante.

Pour l'année 2010, en vertu des critères définis ci-dessus, et sauf cas particuliers, je vous propose d'allouer les subventions aux associations et organismes publics dont la liste vous a été communiquée – liste qui est consultable à la direction générale des services.

Parmi les associations et autres organismes aidés financièrement par la commune, il convient notamment de relever :

- le Centre d'Action Sociale : 700 000 €,
- l'IFAC : 506 307 €,
- le Stade Multisports de Montrouge : 248 159 €,
- le Comité Culturel et Social de la Ville de Montrouge : 216 195 €,
- Montrouge Football Club : 141 987 €.
- Le Cercle Athlétique de Montrouge. : 93 210 €.
- la Caisse des Ecoles : 37 235 €,
- RES'ADO 92 : 16 000 €,
- le Secours Catholique (épicerie solidaire) : 15 521 €,
- le Relais Enfants Parents : 9 000 €,
- l'Orchestre d'Harmonie de Montrouge : 9 000 €,
- les Restaurants du Cœur : 8 609 €,
- le Club Jules Ferry : 7 051 €,
- la Croix Rouge Française : 2 738 €,
- le Théâtre de Marionnettes de Montrouge : 2 438 €
- les Yeux Fertiles : 2 400 €
- le Groupe Sportif de Montrouge : 2 400 €

Par ailleurs, compte tenu des montants alloués au Stade Multisports de Montrouge, à Montrouge Football Club, au Cercle Athlétique de Montrouge et au Comité Culturel et Social (supérieurs à 23 000 €uros), des conventions d'attribution de subventions seront signées avec ces associations, conformément aux dispositions de la loi n°2000-321 du 12/04/2000.

Je vous remercie d'en délibérer.

Mme DE PABLO évoque la présence sur Montrouge d'une association qui fait le lien entre la culture et les personnes en situation de fragilité économique et sociale, "culture du cœur". Elle s'étonne que l'on n'évoque jamais cette association, dont le siège national est à Montrouge.

Le Maire répond que l'association n'a jamais adressé de demande de subvention.

Mme DE PABLO pense que cette association aurait tout autant besoin d'un écho dans le magazine municipal, en communication ou en partenariat avec le CCAS que d'une aide purement financière.

Le Maire répond qu'une collaboration existe, notamment avec la maison des jeunes.

M. TIMOTEO revient sur les 700 000€ attribués au CCAS, il souhaite qu'ils contribuent au développement social sur la ville et à la lutte contre la pauvreté et les exclusions. Il souligne le refus du conseil d'administration du CCAS d'augmenter l'allocation mensuelle proposée aux retraités de plus de 65 ans alors que cela aurait constitué un effort appréciable et apprécié par ceux qui ont une petite retraite et sont durement frappés par la crise.

M. FLAMME explique qu'il ne s'agissait pas d'un complément de revenu mais de la transformation de bons, tels les bons charbons, en subventions. Ce sont des aides ponctuelles attribuées sur demande.

M. TIMOTEO ajoute que c'est une allocation sans condition de ressources, attribuée à ceux qui en font la demande et qui vient apporter un complément de ressources aux retraités.

Le Maire rappelle que le CCAS a bien d'autres moyens d'intervention et que les aides sont adaptées à chaque foyer sur la base du rapport rédigé par les assistantes sociales.

Adopté à l'unanimité
Madame BLANCO ne prend pas part au vote

5 - Tarifs communaux pour l'année 2010

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2009-158

Il sera proposé d'adopter, en une seule et même délibération, l'ensemble des tarifs communaux pour l'année 2010, reconduits pour leur très grande majorité sans augmentation par rapport à l'exercice 2009 (hors tarifs fixés contractuellement, notamment dans le cadre des délégations de services publics).

Un tableau de présentation de ces tarifs a été adressé à chaque élu, il est consultable à la direction générale des services.

M. TIMOTEO souligne qu'il n'a pas eu de réponse à son intervention sur l'augmentation des tarifs des garderies dû passage d'une tarification au forfait à une tarification à l'unité.

Le Maire répond qu'une réponse écrite lui a été préparée, elle met notamment en avant le fait que la famille théorique prise en exemple par M. TIMOTEO n'existe pas car en 2008/2009 aucun enfant n'a fréquenté le service de garderie tous les jours de l'année scolaire.

M. BIREBENT précise que son groupe aurait pu voter cette délibération mais du fait de l'augmentation des tarifs résidents des parkings de plus de 20%, il ne le fera pas.

Adopté à l'unanimité
Abstention du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste

6 - Budget primitif 2010 du service annexe de l'assainissement

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2009-159

Je vous propose de procéder à l'examen du budget primitif 2010 du service de l'assainissement.

LES DEPENSES

Section de fonctionnement : les prévisions de dépenses réelles courantes sont en légère augmentation par rapport au BP 2009.

Comme en 2009, les frais financiers sont inscrits en baisse du fait de la baisse des taux

consécutives à la crise financière. En revanche, les dépenses de fonctionnement connaissent une hausse, de par l'inscription de 20 000 € supplémentaires pour l'entretien courant (curages, inspections TV).

Les dépenses réelles de fonctionnement de ce Budget Primitif s'élèvent à 240 561,76 € (contre 232 314,58 € en 2009).

Section d'investissement : les crédits inscrits pour les travaux d'assainissement sont très sensiblement en baisse par rapport à 2009 (30 000 €, contre 1 850 000 € en 2009). Cela tient au fait que les marchés passés dans le cadre du programme d'assainissement 2009/2010 l'ont été tardivement, courant septembre dernier, et que les crédits correspondant ont été inscrits et engagés sur l'année 2009. Ceux-ci feront donc l'objet d'une reprise sur 2010 par le biais des reports de crédits, à l'occasion du BS 2010.

Nous retrouvons également, comme l'an passé, une prévision de 3000 € pour faire face aux dépenses des insertions obligatoires dans le cadre des procédures de marchés public ainsi qu'un pré diagnostic des installations pour un montant de 30 000€.

En ajoutant l'amortissement de la dette (366 788 €, somme identique à celle de 2009, aucun nouvel emprunt n'ayant été contracté sur 2009), les dépenses réelles d'investissement de ce Budget Primitif s'élèvent à 429 788 €.

LES RECETTES

Section de fonctionnement : En totalisant les recettes de la redevance et de la contribution communale au titre des eaux pluviales, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 445 000€. Ce produit est obtenu sans augmentation de la redevance d'assainissement, qui est maintenue à 0,1200 cts/m³. La ville de Montrouge figure toujours parmi les moins chères des Villes des Hauts-de-Seine adhérentes au Syndicat des Eaux d'Ile de France.

Section d'investissement : Le montant du Fonds de compensation de la TVA est en très nette baisse par rapport à 2009, puisqu'il s'élève pour 2010 à 15 000 € (contre 264 100 € au BP 2009). Je vous rappelle en effet que, suite à notre adhésion au plan de relance mis en œuvre par l'Etat, valable pour le budget ville et le budget d'assainissement considérés dans leur ensemble, nous avons reçu en 2009 l'équivalent du produit de deux années consécutives (en tout et pour tout, la recette de FCTVA enregistrée sur l'assainissement en 2009 s'élève à 517 547,38 €). Le montant de la dotation pour 2010 sera par conséquent calculé sur le volume des investissements réalisés pendant l'exercice 2009, volume lui-même très faible dans la mesure où le programme d'assainissement a été lancé tardivement. Le montant du FCTVA devrait donc retrouver un niveau normal à partir de 2011.

Afin de réduire le montant de l'emprunt, nous avons choisi d'augmenter la contribution de la Ville au réseau d'eaux pluviales (145 000 €). Le montant de la recette de la redevance d'assainissement devrait quant à elle demeurer identique à celle de 2009, puisque nous avons décidé de ne pas solliciter davantage la participation des administrés. En tablant sur le maintien du volume réellement consommé en 2009 pour calculer le montant total de la recette à inscrire au titre de la redevance d'assainissement en 2010 (soit 300 000 €), l'emprunt nécessaire pour équilibrer le budget s'élève à 210 349,76 €.

Les recettes réelles d'investissement de ce Budget Primitif s'élèvent à 225 349,76 €.

LES PRINCIPAUX MOUVEMENTS D'ORDRE

Les amortissements atteignent 245 253,12 € et continuent d'augmenter à mesure que progresse notre programme d'investissement.

Les subventions d'investissement inscrites au compte de résultat (subventions d'investissement que la Ville étale par mouvements d'ordre) diminuent et passent de 428 513,20 € en 2009 à 374

007 € en 2010.

Enfin, 68 394,58 € sont inscrits en recettes et en dépenses d'investissement, en prévision de la régularisation d'avances forfaitaires versées dans le cadre des marchés de travaux.

AU TOTAL

En ajoutant les opérations d'ordre en fonctionnement et en investissement, le total s'élève à :

- 819 007,00 Euros en section de fonctionnement

- 872 189,58 Euros en section d'investissement.

Le virement dégagé de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est de 333 192,12 €.

Je vous demande d'approuver le budget d'assainissement pour 2010.

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitre	Libellé du chapitre	Propositions du Maire en €	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL
011	Charges à caractère général	82 550,00	Adopté à l'unanimité
66	Charges financières	158 011,76	Adopté à l'unanimité
023	Virement à la section d'investissement	333 192,12	Adopté à l'unanimité
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	245 253,12	Adopté à l'unanimité
	Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	819 007,00	

RECETTES

Chapitre	Libellé du chapitre	Propositions du Maire en €	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	445 000,00	Adopté à l'unanimité
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	374 007,00	Adopté à l'unanimité
	Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	819 007,00	

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitre	Libellé chapitre	Propositions du Maire en €	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL
16	Emprunts et dettes assimilés	366 788,00	Adopté à l'unanimité
20	Immobilisations incorporelles	33 000,00	Adopté à l'unanimité
23	Immobilisations en cours	30 000,00	Adopté à l'unanimité
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	374 007,00	Adopté à l'unanimité
041	Opérations patrimoniales	68 394,58	Adopté à l'unanimité
	Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT	872 189,58	

RECETTES

Chapitre	Libellé du chapitre	Propositions du Maire en €	VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	15 000,00	Adopté à l'unanimité
16	Emprunts et dettes assimilées	210 349,76	Adopté à l'unanimité
021	Virement de la section de fonctionnement	333 192,12	Adopté à l'unanimité
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	245 253,12	Adopté à l'unanimité
041	Opérations patrimoniales	68 394,58	Adopté à l'unanimité
	Total RECETTES D'INVESTISSEMENT	872 189,58	

7 - Fixation de la redevance d'assainissement 2010

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2009-160

Comme chaque année, nous devons fixer le montant de la redevance d'assainissement applicable au 1er janvier suivant.

Compte tenu des investissements importants réalisés depuis plusieurs années sur le réseau d'assainissement, le taux de redevance d'assainissement a été amené à augmenter progressivement depuis l'exercice 2006 (7 centimes d'euro à 12 centimes d'euros par m³ depuis le 1er avril 2009). Il reste néanmoins l'un des tarifs les plus bas d'Ile de France.

Pour autant, les conditions économiques de l'année 2009, avec une inflation nulle, ne me semblent pas justifier une nouvelle augmentation de ce taux pour l'année 2010. Compte tenu du volume des investissements en cours et à venir dans le budget, et du contexte économique et financier précité, je vous propose de maintenir la redevance d'assainissement à son niveau de 2009, soit 0,120€/m³ (12 centimes d'euro).

Je vous remercie d'en délibérer.

Adopté à l'unanimité

8 - Fixation des conditions de recours à des instruments de couverture de taux d'intérêts

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2009-161

La Ville de Montrouge mène depuis de nombreuses années une politique active et prudente de gestion de sa dette et de ses emprunts, concrétisée notamment par le refus du recours à des produits de financement de type 'structurés', tant décriés depuis le déclenchement de la crise financière, la renégociation des niveaux de marges sur nos contrats de prêts dès que le marché l'autorise, et le positionnement sur des index ou taux favorables à chaque échéance lorsque nos contrats le permettent.

L'analyse de la situation de la dette de notre collectivité, telle qu'elle se présentera au 1er janvier 2010, une fois remboursé les dernières échéances de l'exercice 2009, témoigne des effets de la politique financière rigoureuse que nous avons menée ces dernières années.

Elle montre en effet une dette de durée moyenne, au profil régulier, constituée intégralement d'emprunts dits 'classiques' (taux fixes, variables ou révisables), indexée en majorité en variable afin de profiter des opportunités de taux liées au contexte financier depuis fin 2008.

Avec une durée de vie résiduelle moyenne de 16 ans et 6 mois, la totalité de la dette en cours aujourd'hui (budget d'assainissement compris, et hors revolving) s'éteint à l'horizon 2028. Son profil d'extinction demeure régulier, et ce malgré la mobilisation importante effectuée sur nos contrats fin 2008 (pour un montant de 20,45 Millions, auprès du Crédit Agricole, de la Caisse d'Epargne et de DEXIA), afin de bénéficier au maximum des conditions de marge associées à ces prêts (0,07 à 0,08%, alors que le marché actuel oscille entre 0,6 et 0,8%). La durée d'amortissement de 20 ans choisie pour ces tirages a permis de lisser les annuités de remboursement en tenant compte du profil de la dette existante, tout en s'alignant sur une durée d'amortissement cohérente avec les équipements financés par ce biais (Centre Culturel et de Congrès, en particulier).

Compte tenu de la situation qu'ont connue les marchés depuis fin 2008, marquée par la chute spectaculaire des taux, en particulier sur les index variables, les dernières mobilisations effectuées l'ont été en variable, permettant ainsi de profiter de niveaux de taux parmi les plus bas historiques. C'est ainsi que la dette de Montrouge se trouve aujourd'hui constituée à 61% d'emprunts variables, contre 39% adossés à des taux fixes, et bénéficie d'un taux moyen exceptionnellement bas de 1,93% (pour mémoire, le taux moyen sur le stock de dette de la Ville s'est élevé en 2008 à 3,03%, et 4,14% en 2007).

Type de dette	Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Nombre Emprunts
Dette Globale	44 211 602.80 €	1.93 %	16.54 ans	31
Taux Fixe	17 372 391.93 €	3.96 %	16.32 ans	16
Taux Variable	26 839 210.87 €	0.61 %	16.70 ans	15

Il me paraît indispensable de poursuivre et d'étendre cette politique active qui a pour but de réduire le coût de la dette, en nous dotant de la capacité juridique de réaliser des opérations de réaménagement de dette. L'environnement économique commençant à montrer des signes de reprise, il est en effet à craindre une remontée progressive, au cours de l'année à venir, des taux variables et révisables, sur lesquels est adossée la majorité de notre dette. Dans cette perspective, il convient d'envisager toutes les options permettant de sécuriser notre encours, notamment en ayant recours à des instruments de couverture de taux d'intérêts.

Il s'agit de contrats d'échanges de taux d'intérêt (SWAP), de garantie de taux (taux plafond, taux plancher), d'options de taux ou de préfixation d'un niveau de taux.

Les emprunts sur lesquels pourront être conclues ces opérations de marché sont les emprunts contractés avant le 1er janvier 2010.

La durée maximale de chaque opération ne devra pas être supérieure à la durée d'amortissement résiduelle de l'emprunt sur lequel elle porte.

Dans le cadre de la délégation de pouvoirs que vous avez bien voulu m'accorder, par voie de délibération en date du 22 mars 2008, et afin de satisfaire aux obligations posées par la circulaire n° NOR/INT/B/92/00260/C du 15/09/1992 en cadrant le recours aux contrats de couvertures du risque de taux d'intérêt offerts aux collectivités locales, je vous demande d'accepter les limites suivantes pour l'exercice de cette délégation particulière, à savoir :

- Le capital de référence sur lequel pourront être conclues ces opérations de couverture de taux d'intérêt est constitué des emprunts en cours contractés avant le 1er janvier 2010. La liste des emprunts contractés avant le 1er janvier 2010 intégrés au capital de référence et l'évolution prévisionnelle de leurs encours figurent à l'état annexé à la présente délibération.
- La durée maximale des opérations de couverture ne devra pas être supérieure à la durée d'amortissement résiduelle des emprunts sur lesquels elles portent.
- Les taux de référence des contrats de couverture de taux d'intérêt sont T4M, EONIA, TAM, TAG, TMO, TME, EURIBOR.
- Les opérations de couverture de taux d'intérêt pourront avoir pour objet de transférer le risque de taux entre taux variable, révisable et fixe ou de garantir, de fixer par anticipation ou en différé

un niveau de taux, dans le but d'optimiser le coût de la dette communale.

- Chaque contrat de couverture sera adossé et dimensionné à un ou plusieurs emprunts précisément identifiés et homogènes, c'est-à-dire référencés sur le même taux.
- Les établissements de crédits cocontractants devront être sélectionnés à la suite d'une consultation mettant en concurrence au moins deux établissements dont la compétence est reconnue pour ce type d'opération.
- Les primes et commissions cumulées versées au titre des contrats de couverture et d'échange de taux d'intérêt ne pourront excéder 1% annuellement du capital de référence couvert.

Pour M. VINCENT le principe paraît justifié ainsi que les conditions, mais n'ayant pas voté la délégation de pouvoirs du conseil au Maire son groupe s'abstient.

Mme ROBINEAU exprime les mêmes motivations de vote.

Adopté à l'unanimité

Abstention du groupe socialiste, vert et radical et du groupe communiste

AMENAGEMENT URBAIN

4 - Expropriation Place Cresp - Signature d'un protocole d'éviction commerciale avec le Café de la Mairie

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2009-162

Dans le cadre du réaménagement de la Place Emile Cresp, la commune de Montrouge a engagé une procédure d'expropriation dont la phase judiciaire actuelle permet la négociation à l'amiable avec les personnes concernées.

Le fonds de commerce de la SNC Café de la Mairie, exploité par Monsieur et Madame DUVAL dans les locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 34 avenue de la République, fait partie du périmètre de l'expropriation.

Monsieur et Madame Duval ayant choisi de ne pas se réinstaller sur le site des coques commerciales, il convient de les indemniser pour une éviction commerciale de leur activité de bar-restaurant. Suites aux négociations amiables menées entre la Ville et Monsieur et Madame DUVAL, un accord a été trouvé sur un montant d'indemnité d'éviction commerciale de 373 000 euros toutes indemnités confondues, indemnité due au titre de la procédure d'expropriation. Cet accord doit être ratifié par les deux parties par la signature d'un protocole.

En conséquence, je vous demande de m'autoriser à signer un protocole d'éviction commerciale pour un montant de 373 000 euros toutes indemnités confondues au profit de la SNC Café de la Mairie, représentée par Monsieur et Madame DUVAL.

M. MOULY précise que son groupe vote cette délibération car il est nécessaire d'aménager la place et revient sur les difficultés de circulation pour les poids lourds. Il donne l'exemple d'une toupie qui n'a pu tourner à l'angle Colonel Gillon- Emile Boutroux et a donc fait marche arrière. Le Maire répond que l'emprise du chantier est provisoirement plus importante que les coques en elles-mêmes.

Adopté à la majorité

Vote contre du groupe communiste

RESSOURCES HUMAINES

1 - Fixation du tableau des effectifs de la Ville

Rapporteur : Mme BELHEUR

Délibération n°2009-163

Comme chaque année, afin de tenir compte des avancements de grade des agents de la ville, je vous propose de fixer le tableau des effectifs des agents titulaires et stagiaires ainsi qu'il suit

Le conseil adopte à l'unanimité le tableau suivant

EMPLOIS	EFFECTIFS BUDGETAIRES
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	1
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES ADJOINT	3
COLLABORATEUR DE CABINET	2

FILIERE ADMINISTRATIVE :

GRADES	EFFECTIFS BUDGETAIRES
DIRECTEUR	4
ATTACHE PRINCIPAL	6
ATTACHE	21
REDACTEUR CHEF	6
REDACTEUR PRINCIPAL	6
REDACTEUR	17 dont 1 à temps non complet
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	10
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	15
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE	23
ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE	49

FILIERE TECHNIQUE :

GRADES	EFFECTIFS BUDGETAIRES
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES TECHNIQUES	1
INGENIEUR EN CHEF	1
INGENIEUR PRINCIPAL	1
INGENIEUR TERRITORIAL	6
TECHNICIEN SUPERIEUR CHEF	3
TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL	3
TECHNICIEN SUPERIEUR	7
CONTROLEUR DE TRAVAUX EN CHEF	1
CONTROLEUR DE TRAVAUX PRINCIPAL	3
CONTROLEUR DE TRAVAUX	2
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	15
AGENT DE MAITRISE	12
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	23
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	55
ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE	20
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	364

FILIERE SOCIALE :

GRADES	EFFECTIFS BUDGETAIRES
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS CHEF	3
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS PRINCIPAL	2
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	19
AGENT SOCIAL PRINCIPAL 1ERE CLASSE	0
AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE	0
AGENT SOCIAL 1ERE CLASSE	2
AGENT SOCIAL 2EME CLASSE	38
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DES ECOLES MATERNELLES DE 1ERE CLASSE	0
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DES ECOLES MATERNELLES DE 2EME CLASSE	1
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES DE 1ERE CLASSE	72

FILIERE MEDICO-SOCIALE :

GRADES	EFFECTIFS BUDGETAIRES
PUERICULTRICE CADRE SUPERIEUR DE SANTE	0
PUERICULTRICE CADRE DE SANTE	8
PUERICULTRICE DE CLASSE SUPERIEURE	1
PUERICULTRICE DE CLASSE NORMALE	1
CADRE DE SANTE TERRITORIAL	1
INFIRMIERE DE CLASSE SUPERIEUR	5
INFIRMIERE DE CLASSE NORMALE	12
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	4
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL 2EME CLASSE	17
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE 1ERE CLASSE	92
AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL 1ERE CLASSE	4
AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL 2EME CLASSE	1
AUXILIAIRE DE SOINS 1ERE CLASSE	7

FILIERE MEDICO-TECHNIQUE :

GRADES	EFFECTIFS BUDGETAIRES
CADRE DE SANTE TERRITORIAL	1
ASSISTANT MEDICO-TECHNIQUE DE CLASSE SUPERIEURE	1
ASSISTANT MEDICO-TECHNIQUE DE CLASSE NORMALE	0

FILIERE SPORTIVE :

GRADES	EFFECTIFS BUDGETAIRES
CONSEILLER DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL	1
CONSEILLER DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	1
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	2

HORS-CLASSE	
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DE 1ERE CLASSE	3
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DE 2EME CLASSE	6
OPERATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL	0
OPERATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES QUALIFIE	0
OPERATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	1

FILIERE CULTURELLE :

GRADES	EFFECTIFS BUDGETAIRES
CONSERVATEUR DE 2EME CLASSE	1
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	0
BIBLIOTHECAIRE	3
ASSISTANT QUALIFIE DE CONSERVATION HORS CLASSE	1
ASSISTANT QUALIFIE DE CONSERVATION DE 1ERE CLASSE	1
ASSISTANT QUALIFIE DE CONSERVATION DE 2EME CLASSE	7
ASSISTANT DE CONSERVATION HORS-CLASSE	1
ASSISTANT DE CONSERVATION DE 1ERE CLASSE	0
ASSISTANT DE CONSERVATION DE 2EME CLASSE	3
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2EME ET 1ERE CLASSE	3
ADJOINT DU PATRIMOINE 2EME ET 1ERE CLASSE	7

FILIERE ANIMATION :

GRADES	EFFECTIFS BUDGETAIRES
ANIMATEUR CHEF	1
ANIMATEUR PRINCIPAL	1
ANIMATEUR TERRITORIAL	6
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1ERE CLASSE	0
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE	3
ADJOINT D'ANIMATION 1ERE CLASSE	15
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CLASSE	29

FILIERE POLICE MUNICIPALE :

GRADES	EFFECTIFS BUDGETAIRES
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE DE CLASSE NORMALE	1
BRIGADIER, BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL	3
GARDIEN	5

2 - Recensement rénové de la population - Rémunération du personnel chargé des opérations

Rapporteur : Mme BELHEUR

Délibération n°2009-164

En application de la loi n° 2002-276 relative à la démocratie de proximité, la ville doit organiser chaque année les enquêtes annuelles de recensement de la population. La ville doit mettre en œuvre pour la préparation et la réalisation de ces enquêtes, des moyens humains, matériels et financiers.

Afin de mener à bien l'enquête de recensement qui concernera 8% de la population, il est nécessaire de constituer une équipe municipale d'encadrement chargée du bon déroulement et du contrôle des opérations, de recruter les agents recenseurs et de fixer la rémunération de tous ces intervenants :

1°) - Personnel d'encadrement chargé du bon déroulement des opérations : Une enveloppe d'un montant maximum de 730€,

2°) - Agents recenseurs : Une rémunération fixée en respect des instructions établies par l'INSEE. Un complément forfaitaire d'un maximum de 120€ par agent suivant la qualité du travail effectué.

Je vous remercie de fixer la rémunération précisée.

Adopté à l'unanimité

3 - Modification du taux de promotion pour les avancements de grade des agents de la Ville

Rapporteur : Mme BELHEUR

Délibération n°2009-165

Par délibération du 27 juin 2007, le Conseil a décidé en application de la loi 2007-209 du 19 janvier 2007 de fixer le taux de promotion pour les avancements de grade des agents de la ville à 50% des promouvables arrondi à l'entier supérieur pour tous les cadres d'emploi hormis celui de la police municipale qui n'est pas concerné par cette mesure.

Afin d'augmenter les possibilités d'avancement de grade des agents et ainsi de pouvoir mieux les récompenser, notamment par une meilleure prise en compte des réussites aux examens professionnels, je vous propose de fixer le taux de promotion des avancements de grade à 55% arrondi à l'entier supérieur, à compter du 1er janvier 2010.

Cette proposition a reçu un avis favorable du comité technique paritaire en date du 7 décembre 2009.

Adopté à l'unanimité

4 - Plan de formation des agents de la ville - Année 2010

Rapporteur : Mme BELHEUR

Délibération n°2009-166

Le plan de formation des agents de la ville de Montrouge pour l'année 2010 a été établi autour de six thèmes :

1. Respect des règles d'hygiène et de sécurité.
2. Professionnalisation et perfectionnement des métiers.
3. Préparations aux concours et examens professionnels.
4. Formation d'intégration.
5. Lutte contre l'illettrisme et consolidation des acquis.
6. Validation des Acquis et de l'Expérience professionnelle (V.A.E.).

Je propose que le budget formation global au titre de l'année 2009 représente un montant de

408 500 euros, réparti ainsi :

- 208 500 euros au titre de la cotisation obligatoire versée au CNFPT,
- 200 000 euros au titre de l'enveloppe formation de la ville.

L'enveloppe formation 2010 de la ville est inférieure de 20 % à celle de 2009. Elle tient compte de la nouvelle politique tarifaire du CNFPT qui entraîne un financement des formations en intra par la cotisation obligatoire de 1%.

Adopté à l'unanimité

5 - Service de soins à domicile des personnes âgées - Augmentation du nombre de vacances annuelles

Rapporteur : Mme BELHEUR

Délibération n°2009-167

Par délibération du 17 décembre 2008, vous avez décidé de la création de vacances annuelles d'infirmiers et d'auxiliaires de soins (aide-soignant) pour le centre municipal de santé et le service de soins à domicile des personnes âgées.

Le nombre de vacances avait été fixé à 800 heures annuelles pour les infirmiers et 800 heures annuelles pour les auxiliaires de soins. Utiliser des vacances horaires permet plus de souplesse dans la gestion du service, notamment pour palier les absences du personnel permanent.

Le quota d'heures prévu pour les auxiliaires de soins se révèle insuffisant et ne permet pas de répondre à tous les besoins du service. En effet après une année de fonctionnement, les responsables du service de soins à domicile constatent une meilleure réactivité dans la prise en charge des patients et souhaitent, à partir de l'année 2010, une augmentation sensible du nombre des vacances horaires.

Je vous propose d'augmenter de 50% le nombre de vacances annuelles pour les auxiliaires de soins du service de soins à domicile des personnes âgées, à compter du 1er janvier 2010. Le nombre des vacances sera fixé à 1200 heures annuelles.

La rémunération horaire reste fixée en application de l'article 2 de la délibération du conseil du 17 décembre 2008 à savoir indice brut 360, indice majoré 335, soit 12,73 € bruts de l'heure incluant 1/10ème pour les congés payés. Cette rémunération suivra l'évolution de l'indice 100.

Je vous remercie d'en délibérer.

Mme BOUVET DE LA MAISONNEUVE précise que son groupe approuve cette décision du fait du vieillissement de la population et des besoins qui en découlent, néanmoins elle déplore l'absence de dispositif comme les CLIC, qui sont des structures de proximité pour les personnes âgées, leurs familles et les personnels de santé et des lieux d'écoute. Elle suggère que le personnel vacataire soit sensibilisé aux troubles que peuvent rencontrer les aidants de ces personnes âgées puisque 11 à 24% manifestent des troubles dépressifs et d'anxiété.

Le Maire répond qu'à Montrouge une coordination gérontologique existe, et ce bien avant les CLIC. Concernant la formation évoquée, le Maire propose à l'intervenante de transmettre ses informations afin que cette suggestion soit étudiée.

Adopté à l'unanimité

MARCHES PUBLICS

1 - Travaux de réhabilitation de la piscine municipale - Acceptation de protocoles transactionnels avec les sociétés et ETDE et IMATEC

Rapporteur : M. GIRAULT

Délibération n°2009-168 et 2009-169

Aux fins de conclure administrativement et financièrement le dossier de la piscine municipale, la ville de Montrouge avait souhaité dès septembre 2008 se rapprocher des entreprises titulaires des différents marchés sur cette opération.

L'objectif de cette démarche était de fixer avec chaque entreprise une date réaliste et définitive de fin de chantier et de régler de façon amiable les demandes indemnitaires de ces sociétés.

La ville de Montrouge avait donc invité chaque entreprise à une série de rendez-vous, afin d'aborder ces deux points, mais aussi d'écouter les demandes de ces sociétés, et également de leur présenter son point de vue sur les responsabilités respectives dans le retard de livraison du chantier.

Cette démarche avait abouti à la présentation de 9 protocoles transactionnels en séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2008.

Il n'avait à l'époque pas été possible d'aboutir avec les sociétés ETDE, titulaire du lot n°8 « électricité », qui était intervenue suite à la défection de l'entreprise initialement titulaire de ce lot, et IMATEC, titulaire du lot n°6 « traitement d'eau- animations aquatiques ».

Suite à un changement de direction, ces deux sociétés, appartenant au même groupe, se sont rapprochées de la ville de Montrouge au mois d'avril 2009, tout d'abord par l'envoi de mémoires indemnitaires, en vue de compenser les préjudices qu'elles estimaient avoir subi du fait de l'allongement de la durée du chantier, puis en vue de trouver une solution de transaction face au rejet des demandes présentées.

La ville de Montrouge a entendu retenir le même mode de calcul pour les indemnités proposées que celui retenu pour les neuf premières entreprises, à savoir une compensation basée sur une actualisation du montant initial du marché permettant de couvrir le dépassement du délai contractuel initial pour chaque lot.

Ces sociétés ayant achevé leurs prestations sur le chantier de la piscine, les protocoles aujourd'hui présentés ne comportent donc qu'une partie indemnitaire.

Il est toutefois important de préciser que ces protocoles, tout comme ceux qui ont été signés l'an passé, emportent engagement pour les deux parties de ne pas donner de suite contentieuse à ce chantier, tant en terme de réclamation indemnitaire de la part des entreprises, qu'en terme de pénalités de retard de la part de la ville de Montrouge.

C'est donc aujourd'hui le résultat de ces dernières négociations qui est soumis à votre approbation :

- Lot n°8 « Electricité (courants forts et faibles) » : société ETDE.

Indemnité : 31 169,56 € HT, soit 37 278,80 € TTC (pour un montant de marché initial de 498 646, 58 € HT).

- Lot 6 « Traitement d'eau – animations aquatiques » : société IMATEC.

Indemnité : 60 828, 40 € HT.

Régularisation de travaux supplémentaires restant dus : 10 480 € HT.

Soit un montant global de 71 308,40 € HT, soit 85 284,85 € TTC (pour un montant de marché initial de 475 485,37 € HT)

Je vous remercie d'accepter les termes de ces protocoles et d'autoriser le Maire à les signer.

M. MOULY demande si les travaux sont achevés et si, comme le dit la rumeur, la piscine va fermer pendant les vacances de Noël.

M. GIRAULT répond qu'il reste toujours les jeux d'eau à terminer. Il confirme également la

fermeture, précisant que la réglementation impose que la piscine soit vidée et vidangée deux fois par an.

M. MOULY estime que ce projet a été mal conduit et rappelle que son groupe souhaite un bilan financier mais aussi sur la gestion du chantier afin d'appréhender les responsabilités de chacun. Le Maire répond que les protocoles prennent justement en compte les retards après étude de la responsabilité de chaque intervenant.

Adopté à la majorité

Vote contre du groupe socialiste, vert et radical et du groupe communiste

2 - Parcs de stationnement souterrain de la ville - Approbation du principe de la délégation de services publics

Rapporteur : M. LAURENT

Délibération n°2009-170

La Ville de Montrouge a confié, par délibération du 21 décembre 1998, la gestion de sept parcs de stationnement souterrain à la société Vinci Park ; délégation enrichie d'un huitième parc par délibération en date du 21 juin 2000. La date d'échéance de cette délégation a été fixée au 31 décembre 2010.

Suite à l'acquisition de deux nouveaux parcs, la ville a choisi, par voie de délibération en date du 17 décembre 2002, comme délégataire la société Omniparc, la société Vinci Park n'ayant pu candidater puisqu'étant en position dominante sur ce marché en région parisienne. Il a alors été décidé d'aligner la fin de cette nouvelle délégation sur la première, afin de permettre une mise en concurrence sur l'ensemble des parcs de stationnement de la ville.

La Ville de Montrouge a décidé, par délibération en date du 17 décembre 2002, l'acquisition d'un nouveau parc de stationnement souterrain d'environ 97 places situé au 19 de l'avenue Verdier (ancien garage du Progrès). Ce parc n'a pas été délégué en raison des lourds travaux nécessaires pour en faire un parking public, qui n'auraient pu être amortis sur la durée restant à courir jusqu'au 31 décembre 2010.

Ce sont donc 11 parcs de stationnement qui devront être gérés à compter du 1er janvier 2011 sur le territoire de notre commune.

La gestion et l'entretien de ce type d'équipement est un métier spécifique, qu'il apparaît cohérent de confier à des professionnels de la branche, comme cela est le cas actuellement.

D'autant plus, que certains parcs nécessiteront, pour retrouver une pleine attractivité, des travaux de rénovation et d'embellissement, voire une signalisation et/ou une communication plus pertinente. Sans parler des travaux de transformation nécessaire sur le parc Verdier, afin de le rendre accessible au public.

Dans ces conditions, je vous propose d'adopter le principe de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des 11 parcs de stationnement de la ville.

Cette première étape permettra de débiter la procédure de délégation de service public (laquelle devrait durer entre 9 et 10 mois), à l'issue de laquelle le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer sur le choix du mode de gestion et sur le choix du délégataire.

En application de l'article L.1411-4 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le principe de cette délégation, il vous est donc demandé :

- 1) d'approuver le principe de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des 11 parcs de stationnement souterrains de la ville de Montrouge ;
- 2) d'autoriser monsieur le Maire à lancer la procédure de délégation de service public en application des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

M. DROUET rappelle que lorsque les parkings ont été délégués, le groupe communiste avait

exprimé ses regrets de voir confier ces équipements à des sociétés aux gros profits. Mme LEVERT rappelle que le parking Verdier a été acquis pour 838 000€ et que cette somme est immobilisée depuis puisque le parking n'est pas en service. Le Maire répond que le parking a été acheté alors que la délégation était en cours, il n'était pas possible d'intégrer ce parking sans porter atteinte à l'équilibre économique de la délégation.

Adopté à l'unanimité
Abstention du groupe communiste

3 - Marché de location maintenance de photocopieurs - avenant n°1 au lot 2

Rapporteur : Mme GIBERT

Délibération n°2009-171

Par délibération en date du 21 novembre 2007, le Conseil Municipal a attribué le marché de location maintenance de photocopieurs pour le service reprographie (lot n°1), les services et les écoles de la ville (lot n°2), à la société SOFEB.

Le lot n°2 comprend deux photocopieurs avec monnaie ur multi-pièces installés l'un dans l'espace d'accueil du centre administratif et l'autre dans l'espace lecture de la médiathèque.

Ces deux photocopieurs à la disposition du public sont gérés par deux régisseurs. Le régisseur de la médiathèque constate depuis plusieurs mois des dysfonctionnements et des erreurs de caisse. Techniquement, le prestataire ne trouve pas de solution d'autant que nous avons pu constater des actes de malveillance sur ce photocopieur.

Je vous propose donc de remplacer le monnayeur à pièces par un monnayeur à carte. Les usagers achèteront des cartes qu'ils créditeront de la somme souhaitée. Ce remplacement modifie le bordereau des prix et nécessite la signature d'un avenant.

La plus-value pour la location-maintenance, sur la durée du marché restant à courir est estimée à 400 € H.T. environ. Je vous remercie d'approuver les termes de l'avenant et d'autoriser le Maire à le signer.

Adopté à l'unanimité

TRAVAUX

1 - Travaux de restauration de l'église Saint Jacques le Majeur - Demandes de subventions et financement

Rapporteur : M. GIRAULT

Délibération n°2009-172

L'église Saint Jacques le Majeur construite entre 1934 et 1937 est un édifice culturel remarquable tant par son architecture que par la technicité employée pour sa structure (portiques à articulation Freyssinet). Aussi, l'église a fait l'objet d'une inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté n°2006-474 du 04/04/2006.

Au travers du temps, le bâtiment a développé des pathologies importantes liées, d'une part, à la nature du sous-sol et, d'autre part, à une agression climatique en façade se traduisant par une carbonatation des bétons qui a entraîné un phénomène de corrosion des aciers mis en œuvre dans la structure en béton armé de l'édifice. Ce dernier phénomène a conduit à un éclatement des bétons d'enrobage. Pour ces raisons et du fait de l'ancienneté de la construction, une restauration de l'église a dû être envisagée.

Un marché de Maîtrise d'œuvre pour ces travaux a donc été confié au cabinet Pierre-Antoine GATIER, Architecte en Chef des Monuments Historiques et Inspecteur Général des Monuments Historiques. Il est assisté par les cabinets UNANIME en qualité de Bureau d'études structures,

MS Consulting en qualité de bureau d'études fluides et ASSELIN en qualité d'économiste. Les études de Maîtrise d'œuvre sont en cours et le dossier DIAGNOSTIC a été remis à la Maîtrise d'Ouvrage.

Aujourd'hui, les travaux sont évalués en fourchette haute à 5 570 000 € HT et devraient se dérouler de 2011 à 2014 en plusieurs tranches successives. L'ensemble des problèmes structurels et du clos couvert sera traité ainsi que les corps d'états techniques notamment en terme de chauffage – ventilation et d'électricité. Enfin, une attention particulière sera portée aux aménagements et décorations liturgiques de l'édifice. La nature précise des travaux, leur montant ainsi que le planning de réalisation afférent seront précisés dans les phases ultérieures de la mission de Maîtrise d'œuvre du cabinet GATIER.

Afin de permettre le financement des travaux de restauration de cet édifice je vous invite à autoriser le Maire à solliciter des subventions auprès :

- De la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC),
- Du Conseil Régional d'Ile-de-France,
- Du Conseil Général des Hauts-de-Seine,
- De la paroisse Saint Jacques (évêché de Nanterre conjoint à l'association L'OEuvre des Chantiers du Cardinal) ,
- Du ministère de l'Intérieur (bureau des Cultes).

La demande d'une enveloppe parlementaire est également envisagée.

Mme ROBINEAU trouve le montant des travaux conséquent mais reconnaît qu'il faut entretenir l'édifice.

Adopté à l'unanimité

2 - Réhabilitation des réseaux d'assainissement - Demande de subvention à l'agence de l'Eau Seine-Normandie

Rapporteur : M. CARRE

Délibération n°2009-173

En 1997, la ville de Montrouge a élaboré un schéma d'assainissement, à partir duquel un programme de réhabilitation pluriannuel de ses réseaux a été mis en place. En effet, la ville est propriétaire et gestionnaire de son réseau d'assainissement, d'une longueur de 18 km, sur le territoire communal. Ce réseau est unitaire, il reçoit les eaux usées comme les eaux pluviales.

Depuis 1998, la ville sollicite l'Agence de l'Eau Seine-Normandie afin qu'elle l'aide à financer le programme des travaux liés au schéma d'assainissement. Cependant, lors du dernier programme élaboré en 2007, une demande d'aide a été effectuée auprès de l'AESN sans résultat, en raison des orientations budgétaires nouvelles de l'agence.

Or, nous engageons en cette fin d'année l'ultime phase de travaux qui fait suite au schéma d'assainissement élaboré en 1997.

Après entretien avec les services de l'AESN, il a été opportunément signifié à la ville que les orientations de l'agence avaient évolué. Nous pouvons ainsi prétendre depuis une date récente au financement de 30% du montant des travaux de réhabilitation et du montant des honoraires de maîtrise d'œuvre, qui s'élèvent respectivement à 1 730 118,27 € et 111 176,00 € HT, soit un total de 1 841 294,27 € HT, ainsi qu'à un prêt à 0% relatif à 15% du montant total précité de l'opération.

Le montant cumulé des subventions et prêt accordés par l'agence de l'eau s'élèverait donc à 828 582,30 €.

Une dérogation à la règle de non commencement des travaux avant notification des aides

financières a d'ores et déjà été accordée par l'organisme. Les travaux concernent environ 2,44 km de réseaux communaux, soit environ 6 234 habitants et 2 078 logements.

Aussi, je vous remercie d'autoriser le Maire à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les travaux de réhabilitation programmés.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES DIVERSES

2 - Diagnostic de la flotte automobile - demandes de subventions

Rapporteur : M. CARRE

Délibération n°2009-174

Afin d'optimiser la gestion du parc automobile composé de 115 véhicules et de diminuer les coûts de son exploitation, la ville de Montrouge envisage de faire réaliser un diagnostic de l'ensemble de la flotte automobile (véhicules lourds, spéciaux et légers).

Ce diagnostic doit permettre de dresser un état précis, circonstancié et exhaustif de la flotte. Il doit nous donner des pistes d'actions concrètes permettant des gains en matières économique et environnementale.

L'étude devra présenter, dans la mesure du possible, des propositions de fonctionnement plus économique pour les véhicules lourds et spéciaux. L'aspect environnemental sera prédominant concernant les véhicules légers, par la présentation de solutions alternatives disponibles sur le marché. Il s'agira, dans un premier temps, de proposer des solutions pour réduire les émissions polluantes (alternatives aux carburants fossiles géographiquement disponibles sur le secteur de Montrouge).

Le cabinet Diagnostic CO2 a été désigné pour assurer cette prestation pour un montant de 5 990 € HT, mais plusieurs organismes semblent pouvoir apporter leur contribution.

En effet le SIGEIF, Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France pour la compétence gaz dont Montrouge est adhérente, comporte depuis 2001 un service Energie et environnement destiné à permettre aux collectivités territoriales une meilleure maîtrise de l'énergie consommée.

Les carburants des véhicules représentant 7% des dépenses énergétiques de ces mêmes collectivités, le syndicat finance à hauteur de 25% les diagnostics de leurs parcs automobiles.

En outre l'ADEME, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie visant à promouvoir la réduction des déchets à la source, peut subventionner ce type d'étude.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter ces organismes ainsi que tout organisme susceptible d'apporter une contribution aux études envisagées.

Adopté à l'unanimité

3 - Projet de rénovation et d'extension de la chaufferie centrale SOCACHAL - Installation classée pour la protection de l'environnement - avis du conseil municipal

Rapporteur : M. LAURENT

Délibération n°2009-175

Conformément aux articles L. 123-1 et suivants du code de l'environnement, la réalisation d'aménagements, d'ouvrages ou de travaux exécutés par des personnes publiques ou privées est précédée d'une enquête publique, lorsqu'en raison de leur nature, de leur consistance ou du caractère des zones concernées, ces opérations sont susceptibles d'affecter l'environnement.

Cette enquête a pour objet d'informer le public et de recueillir ses appréciations, suggestions et contre-propositions, postérieurement à l'étude d'impact lorsque celle-ci est requise, afin de permettre à l'autorité compétente de disposer de tous éléments nécessaires à son information. Ainsi par courrier du 30/10/09, le Préfet du Val-de-Marne demande l'avis du Conseil municipal concernant la rénovation et la modernisation de la chaufferie centrale SOCACHAL, sise 61 avenue du Président Wilson à Cachan. Cette chaufferie mixte de 41,5 MW alimente 6600 logements au travers de 37 sous-stations.

Les travaux prévoient la création d'une cuve de stockage de fioul de 100m³, la mise en place de 5 nouveaux générateurs et le remplacement de la cheminée.

Il est proposé au conseil de donner un avis favorable sur ce projet.

Mme DE PABLO demande ce que cette installation a d'environnemental.

Le Maire répond que le dossier complet est à sa disposition. Il précise que la réalisation des travaux permettra d'améliorer sensiblement l'impact environnemental des installations thermiques du réseau de chaleur, par la réduction des émissions de gaz à effet de serre : réduction des émissions de CO₂ de 24.4%, de SO₂ de 95.6% et de NO_x de 34%.

Adopté à l'unanimité

4 - Changement d'appellation de l'OPH de Montrouge

Rapporteur : M. VIROL

Délibération n°2009-176

En application de l'article 6 de l'ordonnance du 1er février 2007 relative aux offices publics de l'habitat, l'office public d'habitations à loyer modéré de Montrouge a été transformé de plein droit en office public de l'habitat.

Par lettre du 15 septembre 2009, le Président de l'OPH de Montrouge a fait part au Maire de la demande de son conseil d'administration de procéder au changement d'appellation de l'OPH de la ville de Montrouge.

Conformément aux articles L 421-7 et R 421-1 du Code de la construction et de l'habitation, le changement d'appellation est prononcé par le Préfet sur demande de l'organe délibérant de la collectivité de rattachement.

Dans sa délibération du 25 juin 2009, le Conseil d'administration de l'OPH a émis un avis favorable au changement d'appellation et demande que soit retenue l'appellation « Montrouge habitat-OPH ».

Je vous prie d'accepter le changement d'appellation et d'autoriser le Maire à saisir le Préfet de cette demande.

M. VINCENT demande quelles sont les implications du changement de statut.

M. VIROL répond que la réforme s'impose à tous les OPH, elle a pour conséquences : un changement de gouvernance avec un transfert des pouvoirs au directeur général, un changement d'appellation, ce qui a un coût en matière de signalétique, de communication... à terme on n'emploiera plus des fonctionnaires territoriaux mais des personnels sous contrat privé. Cette réforme a en fait oublié un élément principal qui est le locataire.

Mme ROBINEAU souligne que cette réforme transforme les missions des OPH et les étend mais pas dans l'intérêt du personnel et des locataires. S'agissant de voter ici le changement de nom, son groupe ne s'y opposera pas.

Adopté à la majorité

Vote contre du groupe socialiste, radical et vert

QUESTIONS DIVERSES

Mme LASSERRE demande que le règlement intérieur de l'Aquapol soit affiché à l'extérieur du bâtiment afin que l'on sache par exemple que les poussettes ne sont pas admises à l'intérieur et que les enfants ne peuvent nager sans bouée.

M. GIRAULT précise qu'un auvent pour les poussettes avec système d'attache est installé côté rue Estienne d'Orves.

M. DROUET transmet, au Maire, des propositions d'implantation de panneaux d'affichage libre. Par ailleurs il demande si un compte rendu de la visite du chantier du métro peut être rédigé à l'attention notamment des absents.

Le Maire répond que ce n'est pas une visite dont on peut faire un compte rendu et qu'il peut aller à titre personnel faire une visite du chantier, les inscriptions se font auprès du bureau d'informations.

Mme ROBINEAU fait part de son insatisfaction quant à l'entretien des trottoirs pendant ces quelques jours de neige.

A l'inverse, Messieurs CARRE et GIRAULT remercient les services techniques pour leur travail et précise que des agents étaient présents dès 2 heures du matin pour la bonne circulation de tous.

Le Maire ajoute qu'il appartient à chaque riverain de déneiger devant sa porte.

Mme ROBINEAU en conclue que les agents ne devaient pas être en nombre suffisant.

Mme DE PABLO demande à avoir un bilan de l'intercommunalité et de ses perspectives.

Le Maire va se renseigner sur ce qui est, réglementairement, possible de présenter au conseil municipal.

M. LAURENT communique le résultat quasi définitif du Téléthon 2009 : les recettes globales sont de 42 356,80€ contre 38 756,10€ en 2008, soit une augmentation de plus de 9%.

M. LAURENT remercie le Maire pour son implication, le Directeur Général des Services Techniques et tous ses agents ainsi que tout le personnel administratif et technique qui a travaillé de près ou de loin au Téléthon. Il remercie vivement les généreux donateurs Montrougiens, les bénévoles - sans qui le Téléthon ne pourrait se réaliser - et les élus qui se sont déplacés sur les différentes manifestations et particulièrement sur le défi des rameurs.

Au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, le Maire demande des applaudissements pour M. LAURENT qui a fait un travail considérable.

la séance s'achève à 22 heures
